



Diplôme d'État de docteur en médecine

Doctorat d'État en médecine

Objectifs du parcours

Après soutenance d'une thèse d'exercice, les médecins deviennent titulaires d'un diplôme d'État de docteur en médecine.

La thèse d'exercice peut porter sur n'importe quel aspect de la médecine, sciences fondamentales, technique, description et analyse d'une pathologie, histoire, économie de la santé, etc.

La soutenance est publique, entourée d'un certain cérémonial et formules consacrées. Les docteurs en médecine prêtent le serment d'Hippocrate.

Rappel : L'exercice de la médecine nécessite la qualification en médecine spécialisée, par le biais de la préparation du diplôme d'études spécialisées.

Langue du parcours		Français	
ECTS		ECTS	
Volume horaire			
TP : 0h	TD : 0h	CI : 0h	CM : 0h
Formation initiale			Oui
Formation continue			Non
Apprentissage			Non
Contrat de professionnalisation			Non